

RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00524
Numéro SIREN : 312 126 105
Nom ou dénomination : CCT, NOTAIRES ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2021 sous le numéro de dépôt 357

SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES

7 PLACE JEAN JAURES

65000 TARBES

Rapport du commissaire aux apports

Apport en nature de **Madame CHARLOTTE ABADIE** à la **SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES**



Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES, concernant les apports en nature devant être effectués par Madame CHARLOTTE ABADIE , nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-33 du code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet du contrat d'apport en nature qui sera signé par la personne physique apporteuse concernée et la société bénéficiaire des apports. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports
- Diligences et appréciation de la valeur des apports
- Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

Contexte de l'opération

Le présent apport s'inscrit dans le cadre d'un regroupement des activités professionnelles d'études notariales au sein d'une même entité.

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport.

Présentation de la société bénéficiaire de l'apport

LA SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES est une Société par Actions Simplifiée au capital de 684000 euros, ayant son siège social à Tarbes (65000) 7 place Jean Jaurès, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarbes sous le numéro 312 126 105.



La société a pour objet l'exercice en commun par ses membres de la profession de notaire.

Le capital est composé de 855 actions de 800 euros chacune.

Description de l'opération

Aux termes du contrat d'apport en nature, Madame CHARLOTTE ABADIE , apporte à la SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES, sous les garanties ordinaires et de droit, l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant son office notarial situé à SEMEAC (65600), 49 rue de la République.

Les apports d'un montant total de 140 360 euros sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-33 du code de commerce.

Conditions suspensives et date de réalisation

Le présent apport est soumis à la condition suspensive de la parution au Journal Officiel de la République Française de son approbation par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux .

Rémunération de l'apport

En rémunération des apports, il sera attribué à Madame CHARLOTTE ABADIE 20 actions de la SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES de 800 euros de valeur nominale chacune.

La contrepartie de l'apport de 140 360 euros se traduira dans la société bénéficiaire par une augmentation de capital de 16 000 euros , soit 20 parts à 800 euros et la création d'une prime d'émission de 124360 euros.

Dispositions fiscales

Madame CHARLOTTE ABADIE déclare, opter pour le régime fiscal prévu par l'article 151 octies du Code général des impôts.

Madame CHARLOTTE ABADIE a, par ailleurs, pris l'engagement de conserver durant un délai au moins égal à trois ans les actions reçues en rémunération de son apport, afin de bénéficier de l'exonération des droits proportionnels d'enregistrement prévu à l'article 809-1 3° et Ibis I et III du Code général des impôts.

Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre des apports.

II Diligences et appréciation de la valeur des apports

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES sur la valeur des apports devant être effectués par Madame CHARLOTTE ABADIE .



En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligences » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de l'assemblée appelée à se prononcer sur l'opération d'apport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs du présent apport ;
- eu des entretiens avec les conseils concernés par cette opération, tant pour appréhender son contexte que pour en comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales dans lesquelles elle se situe ;
- pris connaissance et analyser la documentation juridique, comptable et financière utile à l'accomplissement de notre mission, à savoir :
 - les statuts actuels de la SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES;
 - le contrat d'apport en nature ;
 - le dossier d'évaluation des droits de représentation de clientèle établi par le cabinet d'expertise comptable BOURDALE-DUFAU AUDIT ET CONSEILS en date du 11 décembre 2020
 - les états financiers au 31 décembre 2019 et la situation au 31 décembre 2020 de la SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES

la situation comptable au 31 décembre 2020 de Madame CHARLOTTE ABADIE

- contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre pour la valorisation des droits de présentation de clientèle apportés par référence aux usages et approches de valorisation communément appliquées ;
- Vérifier, jusqu'à la date du présent rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Appréciation de la valeur des apports

Aux termes du contrat d'apport, les actifs nets apportés se décomposent de la manière suivante :

ACTIF IMMOBILISE

a) Immobilisation incorporelles (droit de présentation) : 110 000,00 €

b) Immobilisation corporelles, (agencements, matériels, mobiliers) : 30 360,00 €



TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

140 360,00 €

- pour les éléments incorporels, le droit de présentation a été estimé à 110 000 euros sur la base d'un rapport d'évaluation établi par le cabinet BOURDALE-DUFAU AUDIT ET CONSEILS , 22 avenue Edouard VII à Pau au 11 décembre 2020.
- pour les éléments corporels, à leur valeur nette comptable .

L'actif net transmis de 140 360 euros donnera lieu à la création de 20 actions chacune de la SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES , attribuées à Madame CHARLOTTE ABADIE .

Il a été retenu comme valeur de l'action de la SAS CCT, NOTAIRES ASSOCIES 7018 euros (capitaux propres majoré de la plus- value sur l'évaluation du droit de présentation).

Les dispositions du présent apport ne stipulent aucun avantage particulier et nous n'en avons également pas relevé.

Synthèse de notre appréciation de la valeur des apports

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie susceptible d'affecter la valeur globale des apports, telle qu'elle vous est présentée, les méthodes d'évaluation retenues et les calculs qui en découlent apparaissant appropriées à l'opération.

III Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 140 360 euros n'est pas sur évaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Pau 24 janvier 2021

Le commissaire aux apports

ALAIN COMBES


Alain COMBES
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
22, avenue Edouard VII
64000 PAU

